

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Pour votre projet dans un parc industriel, technologique et scientifique de Sherbrooke

En référence à l'étape 12 du processus

Étapes préalables à la délivrance de tous les permis

1 Approbation du projet immobilier par la ville :
Plans d'implantation (incluant aménagements paysagers)
Élévations architecturales

2 Résolution du comité exécutif pour la transaction du terrain

3 Résolution du Conseil municipal
Si la transaction est de plus de 100 000\$

Liste sommaire des documents requis pour demande de permis /certificats

Certificat d'aménagement de site



- Plan d'implantation du projet
- Localisation de la zone d'intervention, coupe d'arbre/remblai/déblai
- Niveau du terrain naturel et niveau du terrain projeté suite aux travaux
- Entrepreneur et valeur des travaux

Permis de construction, base building (coquille)



- Plan d'implantation complet du projet comprenant les aménagements, aires de stationnement et les voies d'accès avec rayons de courbure
- Plans d'architecture de la coquille comprenant l'analyse du projet par l'architecte (classification au code, type de construction, résistance au feu projetée, etc.)
- Certificat d'implantation préparé par un arpenteur géomètre
- Détails, s'il y a lieu, des produits dangereux et quantités utilisés, réservoir...
- Plans identifiant la localisation du panneau d'alarme incendie, du raccord-pompier, de la salle des gicleurs ainsi que des bornes-fontaines
- Plans de structure complets
- Plans montrant la localisation du réseau principal de ventilation
- Plans civils avec calcul de rétention des eaux
- Entrepreneur et valeur des travaux pour cette partie
- Rapport photométrique si éclairage extérieur, peut être fourni aussi à l'autre étape



Permis/certificats délivrés au maximum 10 jours ouvrables après la réception de TOUS les documents nécessaires, que la demande soit fournie en une seule ou en trois phases.



TOUTE DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AU :

Guichet entrepreneur de la Ville de Sherbrooke
555 rue des Grandes-Fourches Sud,
Bloc B, 2e étage
819 821-5905
planif.dev.urbain@ville.sherbrooke.ca

Certificat d'autorisation de réparation pour les aménagements intérieurs



- Plans d'architecture complets pour les aménagements intérieurs
- Plans complets électriques/mécanique/gicleurs
- Détails des aménagements intérieurs (localisation des équipements fixes, des étagères (*racking*), etc.)
- Détails sur les procédés des opérations
- Entrepreneur et valeur des travaux pour cette partie

*Selon les particularités du projet, d'autres documents pourraient être demandés par l'inspecteur au moment de faire la demande de permis/certificats, afin de valider la conformité aux divers règlements de la Ville.